

CONSEILLER PREVENTION – RPS – SUIVI & REPORTING RSO

Rattachement

DIRECTION – Direction de cabinet

Mission

Placé auprès de la Directrice de Centrale Marseille, vous conseillez la direction et mettez en œuvre l'ensemble des mesures liées à la question de la prévention, de la santé et de la sécurité au travail.

Sous l'autorité de la direction de Cabinet-Communication- RSE, vous suivez l'ensemble des indicateurs liés à la démarche de « transformations responsables » déployée par l'école.

Activités détaillées

Conseiller Prévention : 50%

Vous avez un rôle de conseil ; vous animez et coordonnez un réseau d'une vingtaine d'assistants prévention ; à ce titre, vous êtes amené à :

- Contribuer à l'élaboration du programme de prévention annuel
- Participer/mettre en œuvre la démarche d'évaluation des risques au travail
- Assurer une veille technologique, scientifique et réglementaire en santé et sécurité au travail
- Analyser les situations de travail et les accidents de service ou de travail
- Vérifier la bonne tenue des registres, des mises en conformité
- Contribuer à l'élaboration de la fiche des risques professionnels
- Accompagner les nouveaux arrivants lors de leur prise de poste
- Organiser l'information, la sensibilisation,
- Participer à la mise en œuvre de la formation santé, sécurité au travail
- Participer au suivi des habilitations
- Organiser la prévention du risque incendie (consignes, exercices, évacuation)
- Conseiller à la rédaction des consignes de sécurités
- Alerter le chef de service sur les situations à risque
- Collaborer avec le médecin de prévention
- Participer au CHSCT
- Formuler des propositions suite aux évaluations, constats...
- Conseiller des actions correctrices : étude, adaptation de poste, formation...
- Consulter les personnes compétentes pour toute intervention...
- Communiquer sur la santé, sécurité au travail : réunion d'information, affichage...
- Assurer le suivi des actions engagées

A – Prévenir les dangers susceptibles de compromettre la sécurité ou la santé des agents

Le conseiller devra mettre en forme ses observations, rédiger des rapports, contribuer à la mise en place de projets de prévention. Les assistants de prévention devront lui communiquer toutes leurs analyses. S'il l'estime nécessaire, le conseiller de prévention peut demander des analyses complémentaires.

B – Améliorer les méthodes et le milieu du travail en adaptant les conditions de travail en fonction de l'aptitude physique des agents.

Le conseiller de prévention, en collaboration avec les autres acteurs (assistants de prévention, médecin de prévention, instances de concertation), contribue à la recherche de solutions pratiques aux difficultés rencontrées.

C – Faire progresser la connaissance des problèmes de sécurité et des techniques propres à les résoudre et **animer un réseau d'assistant** de prévention

	<p>Le conseiller de prévention devra ainsi participer à la mise en place de formation et de sensibilisation.</p> <p>D – Veiller à l’observation des prescriptions législatives et réglementaires prises en ces matières et à la bonne tenue du registre de santé et de sécurité au travail dans tous les services.</p> <p>Le conseiller de prévention doit donc connaître la réglementation, les principes de prévention, les risques professionnels, les métiers exercés dans son établissement, le fonctionnement de celui-ci. Il devra développer une stratégie pour prendre sa place dans une relation transverse et interdisciplinaire. Il devra également rédiger, en lien avec les assistants de prévention, la synthèse des observations faites dans le registre de santé et de sécurité au travail. Cette synthèse sera ensuite communiquée au CHSCT.</p> <p>Reporting RSO : 50%</p> <p>Documenter et suivre la démarche « Transformations Responsables »- RSO :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Créer et/ou documenter les documents stratégiques de planification et de programmation et autres documents de référence en matière de développement durable et de transition écologique (DDRS, LABELS...) • Réaliser toutes études de diagnostic et de prospective relatives à ces différentes transitions • Définir et mettre en œuvre un référentiel d’évaluation à partir des indicateurs objectifs de développement durable (ODD) 			
<p>Connaissances</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Culture pluridisciplinaire, Droit/réglementation • Environnement administratif, institutionnel et politique • Environnement professionnel de l’enseignement supérieur • Organisation, méthode et processus • Bonne connaissance de l’enseignement supérieur, de la recherche et des entreprises et de leurs relais institutionnels (dispositifs financiers notamment...) • Connaissances confirmées concernant le champ des questions relatives à la santé et la sécurité au travail • Dialogue, diplomatie, force de conviction, persévérance, esprit d’équipe • Veille, écoute • animation, pédagogie. 			
<p>Conditions particulières d’exercice</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Disponibilité et réactivité • Fréquents déplacements à Nice et sur le territoire 			
Catégorie	BAP	Temps de travail	Congés	Ticket restaurant
A	J Gestion & pilotage	100% (1607h / an)	55 jours	Non